

## **ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'avis favorable du gestionnaire rendu le 3 octobre 2023

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,  
**CONSIDERANT** la demande du Groupe Holtzinger pour l'élagage des arbres d'alignement rue du Général Leclerc pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg

### **a r r ê t e**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement, du 9 au 13 octobre 2023 pour la rue du général Leclerc, comme suit :

#### **RUE DU GENERAL LECLERC**

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

**VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE  
« GENANT »**

- Au droit et pour la durée du chantier, dans la zone des travaux.

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

**LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES**

- Rétrécissement de la chaussée.
- Mise en place d'un alternat manuel ou par feux
- Limitation de vitesse à 30km/h
- Les cyclistes devront mettre pied à terre et seront déviés sur l'accès piéton sécurisé.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par le Groupe Holtzinger

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : En cas de conditions météorologiques défavorables ou d'impondérables techniques, les travaux pourront être prolongés ou reportés à une date ultérieure.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Capitaine de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur la Présidente de l'Eurométropole., service circulation
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Groupe Holtzinger- ZA Maisons Rouges- Impasse de l'Europe-57370 PHALSBOURG
- La CTS
- Affichée sur le site internet de la commune le 3/10/2023

Fait à Mundolsheim, le 2 octobre 2023

Béatrice BLINOU



Maire de Mundolsheim